

# Lannion-Trégor Communauté

## Construction d'une nouvelle station d'épuration à PLEUMEUR-BODOU et mise en conformité du système d'assainissement de PLEUMEUR-BODOU (station d'épuration et réseaux)

### Dérogation à la loi littoral

### Concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

### Concession d'utilisation du domaine public maritime en partie portuaire

### Communes de PLEUMEUR-BODOU et TRÉBEURDEN

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 27 juin 2024, une enquête publique unique est ouverte du lundi 22 juillet 2024 (9h00) au jeudi 22 août 2024 (12h00). Cette enquête est organisée, suite à la réception, le 19 octobre 2023, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, du dossier de demande d'autorisation environnementale (complété le 19 mars 2024 et le 19 avril 2024) relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration à PLEUMEUR-BODOU et à la mise en conformité du système d'assainissement de PLEUMEUR-BODOU (station d'épuration et réseaux) (communes concernées : PLEUMEUR-BODOU et TRÉBEURDEN), du dossier de demande de dérogation à la loi littoral, de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports ainsi que de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en partie portuaire. Ces dossiers sont présentés par Lannion-Trégor Communauté.

Le dossier concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration à PLEUMEUR-BODOU et la mise en conformité du système d'assainissement de PLEUMEUR-BODOU (communes concernées : PLEUMEUR-BODOU et TRÉBEURDEN) est soumis à autorisation environnementale en application des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement et comprend une autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubriques 2.1.1.0 [station d'épuration], 3.1.2.0 [installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau], 3.1.5.0 [installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau], 3.2.3.0. [plans d'eau, permanents ou non] et 4.1.2.0 [travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu]) de la nomenclature définie à l'article R. 214-1 du code de l'environnement. Le dossier de demande de dérogation à la loi littoral est soumis à enquête publique au titre du code de l'urbanisme. Les dossiers de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports et de concession d'utilisation du domaine public maritime en partie portuaire au titre du code général de la propriété des personnes publiques (article L. 2122-1) sont également soumis à enquête publique.

Le dossier d'enquête publique contient :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte notamment :
  - une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique unique ;
- le dossier de demande de dérogation à la loi littoral au titre du code de l'urbanisme ;
- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au titre du code général de la propriété des personnes publiques ;
- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en partie portuaire au titre du code général de la propriété des personnes publiques ;
- les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique unique :
  - avis sur le dossier d'autorisation environnementale :
    - l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo du 28 novembre 2023 ;
    - l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 6 décembre 2023 ;
    - l'avis de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du 7 décembre 2023 ;
    - l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 19 janvier 2024 ;
    - l'avis du conseil portuaire de PLEUMEUR-BODOU du 24 janvier 2024 ;
    - l'avis de la CLE du SAGE de la baie de Lannion du 30 janvier 2024 ;
    - l'avis n° 2024-45 de l'autorité environnementale (inspection générale de l'environnement et du développement durable) ;
- le mémoire en réponse de Lannion-Trégor Communauté aux avis émis lors de la consultation des services et à l'avis émis par l'autorité environnementale ;
- les avis spécifiques à l'occupation du domaine public maritime :
  - l'avis de la mairie de TRÉBEURDEN du 18 janvier 2024 ;
  - l'avis de la préfecture maritime de l'Atlantique du 23 novembre 2023 ;
  - l'avis de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) des Côtes-d'Armor du 28 novembre 2023 ;
  - l'avis du commandant de la zone maritime Atlantique du 6 décembre 2023 ;
  - l'avis de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest – subdivision des phares et balises de LÉZARDRIEUX du 8 décembre 2023 ;
  - le rapport de clôture du service instructeur de la demande d'occupation du domaine public maritime (DPM) du 8 février 2024.

L'enquête sera conduite Madame Véronique LE MESTRE, commissaire enquêtrice désignée par le Tribunal administratif de RENNES.

Les personnes intéressées peuvent, pendant toute la durée de cette enquête publique, prendre connaissance du dossier d'enquête publique (papier) dans les mairies de PLEUMEUR-BODOU (siège d'enquête) et de TRÉBEURDEN, aux heures d'ouverture au public.

Le public pourra, pendant la durée de cette enquête publique, formuler ses observations ou propositions :

- soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans chacune des mairies des communes précitées ;
- soit par courrier adressé à l'attention de la commissaire enquêtrice en mairie de PLEUMEUR-BODOU (siège d'enquête) : 3 place du bourg - 22560 PLEUMEUR-BODOU. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor (adresse courriel : [ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr)). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet dédié à l'enquête publique (<https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques>) ;
- soit sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/step-pleumeur-bodou>. Les observations écrites exprimées sur les registres (papier), par courrier ou par courriel seront susceptibles d'être mises en ligne sur ce registre dématérialisé ;
- soit directement à la commissaire enquêtrice lors des permanences qu'elle tiendra en :

Mairie de PLEUMEUR-BODOU (siège d'enquête) 3 place du bourg - 22560 PLEUMEUR-BODOU	le lundi 22 juillet 2024	9h00 à 12h00
	le vendredi 2 août 2024	13h30 à 17h00
	le jeudi 22 août 2024	9h00 à 12h00
Mairie de TRÉBEURDEN - 7 rue des plages - 22560 TRÉBEURDEN	le vendredi 2 août 2024	9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr> à la rubrique « Publications – ENQUETES PUBLIQUES ») et sur celui de Lannion-Trégor Communauté dédié à cette enquête (<https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques>).

À l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra aux mairies des communes concernées pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et à Lannion-Trégor Communauté.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr> à la rubrique « Publications – ENQUETES PUBLIQUES » pendant un an.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à Lannion-Trégor Communauté : 1 rue Monge – CS 10761 - 22307 LANNION Cedex - tél. : 02 96 05 09 00 (accueil) ou 02 96 05 93 59.